



Paiement TVA par associés suite à liquidation

Par **malpeli**, le **25/08/2016** à **15:47**

Bonjour

mon mari à une société il est en train de la fermer(déficit) et le comptable nous précise qu'il faudra payer la TVA par les associés (il est gérant et moi associé il réclame 2500€ par associés) je ne comprend pas je pensé que nous étions responsable que à la hauteur de l'apport

merci de me répondre cordialement

Madame xxxxxxxx

Par **BrunoDeprais**, le **25/08/2016** à **17:17**

Bonjour

Oui mais là, c'est de l'argent que vous avez encaissé au nom du trésor public.....

L'entreprise est collectrice de TVA.